

1137

# ATELIER DU COMITE DE PILOTAGE DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DHD

Hôtel Indépendance  
18 – 19 mai 2000

## Programme

### JEUDI 18 MAI

- 09H00 – 09H15                      Mise en place
- 09H15 – 09H30                      Allocution de la Présidente du Comité de Pilotage

### **SESSION I : Les Institutions**

- 09H30 – 09H45                      Présentation rapport portant sur «La Fonction publique : Bilan d'une Bonne Gouvernance pour un développement humain durable» par M. Seydou Nourou Touré
- 09H45 – 10H15                      Discussions
- 10H15 – 10H30                      Présentation rapport portant sur «Les Institutions Publiques» par Pr. Moussa Samb
- 10H30 – 11H00                      Discussions
- 11H00 – 11H15                      Pause Café
- 11H15 – 11H30                      Présentation rapport portant sur «Etude sur les Institutions Privées au Sénégal» par Pr. Abdoulaye Sakho
- 11H30 – 12H30                      Discussions

### **SESSION II : La Gouvernance Economique**

- 12H00 – 12H15                      Présentation rapport portant sur «La Gouvernance Economique» par M. Bouna Niang
- 12H15 – 13H00                      Discussions
- 13H00 – 14H30                      Déjeuner

### **SESSION III : La Société Civile et le Processus de démocratisation**

14H30 – 14H45	Présentation du rapport portant sur «Société Civile et Bonne Gouvernance» par M. Abdou Salam Fall
14H45 – 15H15	Discussions
15H15 – 15H30	Présentation du rapport par Mme Aminata Diaw
15H30 – 16H00	Discussions

### **VENDREDI 19 MAI**

### **SESSION IV : Les Politiques sociales**

09H00 – 09H15	Présentation rapport portant sur «l'Education et la Santé» par M. Abdoul Aziz Wane
09H15 – 10H00	Discussions
10H00 – 10H15	Présentation rapport portant sur «Habitat» Par M. Al Ousseynou Ly
10H15 – 10H45	Discussions
10H45 - 11H00	Clôture de l'atelier

# TERMES DE REFERENCE POUR LA PREPARATION DU RAPPORT NATIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT HUMAIN 2000 DU SENEGAL

## I. Contexte Général

Au titre de ses activités de promotion du Développement Humain au Sénégal, la Représentation Résidente du PNUD appuie la publication du Rapport National sur le Développement Humain. A l'image du Rapport Mondial sur le Développement Humain dont les éditions successives ont contribué à alimenter le débat sur la scène internationale concernant la problématique du développement, le Rapport National vise à susciter la réflexion sur le concept du développement humain au niveau national et à approfondir la compréhension et l'utilisation des instruments de mesure dudit concept. Dans ce cadre, un premier rapport dont le thème principal est la "Sécurité Humaine au Sénégal" a été publié en avril 1999 et a fait l'objet d'un atelier national de réflexion sur le développement humain au Sénégal, tenu en juin 1999.

Organisé conjointement par le PNUD et le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, les travaux de cet atelier ont été enrichis par les contributions de représentants des Ministères Techniques, de la Société Civile, du Secteur Privé, des Universités et Institutions de Recherche Scientifique.

L'objectif visé était, d'une part, la présentation des conclusions principales du premier Rapport National sur le Développement Humain et, d'autre part, de recueillir les avis techniques des participants sur le thème qui serait pertinent pour la deuxième édition du rapport du Sénégal. Ainsi, " La Gouvernance et le Développement Humain" s'est dégagé comme thème principal pouvant être retenu pour le Rapport National sur le Développement Humain du Sénégal, édition 2000.

Qu'entend-on alors par Gouvernance ? Quelles sont les interrelations entre cette notion et celle de développement humain et quelle est la justification de ce thème dans le cas particulier du Sénégal?

Les analyses menées par plusieurs institutions de recherche et d'aide au développement, en l'occurrence le PNUD, font ressortir que les deux notions, à savoir : "bonne gouvernance" et "développement humain", s'enrichissent mutuellement. En définissant la gouvernance comme "l'exercice de l'autorité politique, économique et administrative en vue de gérer les affaires d'un pays à tous les niveaux", l'on retient que le développement ne pourra être durable en l'absence d'une "bonne gouvernance". Cette dernière s'exerce à travers la participation effective des populations au processus de production, de consommation et de prise de décisions engageant leur devenir ; la transparence dans la conduite des affaires au sein de la société à tous les niveaux ; la responsabilisation des acteurs dans l'exercice de leurs fonctions respectives ainsi que la recherche de l'efficacité et de l'équité. Par ailleurs, la bonne gouvernance assure la primauté du droit au sein de la société.

Tenant compte des principes susmentionnés, la problématique de la bonne gouvernance dans la perspective du développement humain, prend en compte au moins trois dimensions du développement qui sont : économique, politique et administrative. Elle se réfère au sein de la société à trois acteurs-clés que sont l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile. Chacun de ces

acteurs doit jouer un rôle spécifique pour l'amélioration du bien-être des populations et opérer sur la base de procédures et à travers des institutions qui guident les relations politiques et socio-économiques.

Les présents termes de référence dégagent les aspects spécifiques de cette problématique qui seront couverts dans le cas particulier de l'analyse relative au Sénégal.

## II JUSTIFICATION DE L'ETUDE

En ce début du troisième millénaire, le Sénégal fait face à au moins trois défis majeurs que sont : i) la consolidation et le renforcement de la dynamique de croissance économique qui s'est dégagée depuis 1994, et qui passerait notamment, par la création d'un environnement propice au développement de l'initiative privée ; ii) le renforcement du processus de démocratisation, qui confère aux institutions toute leur légitimité dans l'exercice de leur mission de promotion du développement humain durable, en privilégiant la transparence, la responsabilisation, l'efficacité et la justice ; et iii) le parachèvement du processus de décentralisation en procédant, notamment, au transfert effectif, du niveau central vers le niveau local, des moyens et capacités appropriés afin que les institutions décentralisées puissent assumer pleinement les missions qui leur ont été confiées, et conduire ainsi un réel développement à la base en tant que partie intégrante du processus global de développement humain au niveau national.

L'analyse de la problématique de la Gouvernance dans la perspective du Développement Humain est appropriée eu égard aux défis susmentionnés auxquels le Sénégal est confronté. En effet, ce thème offre l'opportunité d'analyser le rôle des différents acteurs de la gouvernance au sein de la société en vue de la promotion du développement humain. Comme indiqué plus haut, ces acteurs sont l'Etat, le Secteur Privé et la Société Civile.

L'Etat, garant des institutions républicaines, de l'intérêt collectif et de la justice sociale, doit assurer la sécurité des personnes et des biens. Il doit veiller au bon fonctionnement des services publics et créer un environnement propice au développement humain durable. Pour ce faire, il s'avère nécessaire de mettre en place des cadres juridiques et réglementaires équitables, efficaces, stables et qui régissent à la fois les activités publiques et privées. L'Etat doit organiser l'équilibre entre des intérêts divergents afin d'assurer le bien-être collectif. Ainsi l'Etat est un acteur clé de la gouvernance.

Le Secteur privé constitue la source principale de production de biens et services marchands indispensables pour la promotion du développement humain. La production de richesses, sur un mode durable exige un environnement macro-économique équilibré et stable. La gestion du secteur privé doit répondre à des règles de transparence et de concurrence loyale. Dans la perspective du développement humain, l'action du secteur privé doit être orientée de façon à renforcer, la cohésion sociale et à préserver l'environnement.

Les organisations de la société civile, en tant qu'actrices de la gouvernance, doivent constituer des forces de proposition et de contrôle, de manière à assurer à chacun la possibilité de participer activement aux décisions qui le concernent. La société civile a vocation à constituer l'essence des contre-pouvoirs dont toute société a besoin pour éviter l'arbitraire et l'injustice.

### III. MANDAT

L'étude consistera en une analyse des rôles de ces différents acteurs dans la perspective du développement humain. Il s'agira en particulier, d'analyser la problématique à la fois sous l'angle des institutions et de l'organisation socio-économique en vigueur au Sénégal.

Il s'agira d'indiquer dans quelle mesure les modes de fonctionnement et d'organisation des **institutions publiques, privées et de la société civile** ont eu un impact pouvant expliquer l'état actuel du développement humain au Sénégal, marqué entre autres, par une paupérisation croissante, un faible accès aux services de santé et d'éducation ainsi qu'une dégradation continue de l'environnement physique et socio-économique.

Il s'agira d'analyser les modes de fonctionnement des institutions politiques et l'administration publique depuis quinze ans, en distinguant avec précision les principes de référence et la façon dont ceux-ci ont été appliqués au Sénégal. On montrera comment les principes de base, la démocratie, la transparence, la responsabilité devant les mandants, ont été appliqués.

On se référera aux principales institutions politiques constitutives de l'Etat. Une attention particulière sera accordée à la Justice et au fonctionnement réel des organes de contrôle. Les grands services publics seront examinés dans la même perspective afin de déterminer dans quelle mesure ils ont rempli les fonctions que les usagers étaient en droit d'attendre. Egalement, les modes d'organisation et de fonctionnement des institutions décentralisées telles que les Mairies et les Collectivités Locales ainsi que des organisations du Secteur Privé et de la Société Civile seront analysés à la lumière de l'observation des principes démocratiques et de bonne gouvernance, pour le bien-être des bénéficiaires desdites institutions.

La gouvernance **économique** est une composante importante de la bonne gouvernance. On s'interrogera en conséquence sur les orientations de la politique économique et ses interrelations avec l'amélioration du bien-être des populations, notamment en termes de revenu. En quoi la politique des finances publiques (notamment les modalités de préparation, d'exécution et de contrôle de la loi de finances, le système d'imposition des revenus et de redistribution des richesses) par rapport aux principes constitutionnels qui la régissent participe à la réalisation des objectifs de développement humain. La gestion des entreprises publiques et du portefeuille de l'Etat concoure-t-elle à l'amélioration des conditions de vie des populations ? Dans ce contexte, les relations entre l'administration publique et le secteur privé dans l'exercice des activités de ce dernier en particulier le respect des principes de transparence notamment, dans les domaines de la fiscalité et de la passation des marchés publics seront examinés.

On examinera également le fonctionnement des **services sociaux de base** par rapport aux objectifs qui leur étaient assignés par la loi. Quels rôles les différents acteurs jouent-ils dans la mise à disposition de ces services ? Quelle est le degré d'accessibilité de ces services aux populations les plus démunies ? Quelles sont les contraintes majeures qui s'opposent à la mise à disposition des services publics à une large majorité de population ?

Ainsi, les services de consultants nationaux sont sollicités pour réaliser des analyses thématiques et sectorielles dans les domaines ci-après :

**Les institutions : leur organisation et mode de fonctionnement.** Il s'agit dans ce contexte d'analyser à la fois des institutions publiques, celles du secteur privé ainsi que des organisations de la société civile. L'objectif visé est de rendre compte de la façon dont ces institutions fonctionnent, en se référant aux principes démocratiques et de transparence. Ces institutions disposent-elles des structures de contrôle, d'évaluation ? En ce qui concerne les institutions publiques, on distinguera les institutions politiques que sont la Présidence, le Parlement, la justice, les services d'ordre, et le reste de l'administration publique, tant au niveau central que local. Dans quelle mesure ces institutions, dans l'exercice de leur mission quotidienne participent-elles à la réalisation des objectifs de développement. Il s'agira en fait de s'interroger quant à leur efficacité à la lumière des missions qui leur sont dévolues. En quoi leurs actions quotidiennes influent positivement ou négativement sur les variables du développement humain.

**La gouvernance économique.** L'analyse devra permettre de mettre en exergue un certain nombre d'éléments - clés que sont : le cadre stratégique de développement à moyen et long termes du pays ; le mécanisme de préparation, d'exécution et d'évaluation du budget national ; les mécanismes de formulation et de mise en œuvre des politiques économiques, en particulier fiscale, monétaire et du crédit et leur impact sur le système de production, la création d'emplois ; l'état des infrastructures d'appui à la production. Une attention particulière sera accordée à l'analyse de la disponibilité et de la qualité de certains intrants clés pour la production que sont l'énergie, l'eau et les services de télécommunications.

**La politique sociale :** Il s'agira de procéder à une analyse de la politique sociale menée dans les domaines de : l'éducation - la santé - l'habitat - la promotion des femmes - le rôle des Organisations de la Société civile dans le processus de démocratisation et du développement humain durable au Sénégal, en concentrant les analyses sur l'évolution constatée au cours des quinze dernières années. On examinera les effets de ces politiques sur la satisfaction des besoins essentiels des populations.

**Les données statistiques.** Il s'agit de procéder à la collecte des informations et au calcul des indicateurs de développement humain de manière à mesurer l'état du développement humain au Sénégal et à procéder à des analyses comparatives avec d'autres pays.

#### **IV. ORGANISATION**

Les analyses portant sur les différents aspects susmentionnés seront réalisées sous la supervision du comité de pilotage du développement humain qui sera créé à cet effet.

Chaque domaine susmentionné fera l'objet d'un rapport que le Comité examinera et validera. La synthèse des rapports sectoriels et thématiques sera faite par un consultant coordonnateur d'une équipe d'experts nationaux.

#### **V. PROFILS REQUIS**

##### **(i)-Les institutions :**

Pour mener l'analyse sur les institutions, leur mode d'organisation et de fonctionnement, on sollicitera les services de deux consultants nationaux pour une durée de deux mois chacun. Ils devront disposer d'une formation correspondant au moins à la maîtrise et disposer

d'expériences vérifiables dans l'analyse des institutions. Leur formation de base relèvera de la sociologie.

*(ii)-La gouvernance économique :*

Les services d'un Economiste dont la formation correspondra au moins au niveau du 3<sup>ème</sup> cycle en Economie (macroéconomie) avec un minimum de dix (10) ans d'expérience dans la formulation et l'évaluation des politiques économiques, seront sollicités pour réaliser l'analyse sur la gouvernance économique, pour une durée de deux mois.

*(iii)-La dimension sociale :*

L'analyse du contenu et des résultats de la politique sociale relative à la santé/l'éducation/l'habitat ; la problématique Genre et Développement ainsi qu'au rôle des Organisation de la Société Civile dans le processus de démocratisation et du développement humain durable au Sénégal nécessitera les services de trois consultants nationaux, à raison d'un consultant par groupe de domaines susmentionnés. Les consultants devront analyser le contenu et les résultats des politiques sectorielles par rapport aux dimensions constitutives de la bonne gouvernance. Chacune des consultations aura une durée de deux mois. Les consultants auront une formation correspondant au moins au niveau de la maîtrise en Economie et/ou en Sociologie, avec une expérience d'au moins dix (10) ans, et auront réalisés des travaux vérifiables dans les domaines considérés.

*(iv)-Statistique :*

Les services d'un consultant national de formation Statisticien ou d'Economiste ayant une expérience vérifiable dans le calcul des indicateurs de développement humain seront sollicités pour réaliser la collecte et l'analyse des données , ainsi que le calcul des indicateurs pour une durée de trois mois.

## Proposition de Calendrier de préparation du Rapport National sur le Développement Humain

- Février 2000 Constitution de l'équipe de consultants nationaux.
- 10 Mars Démarrage des études sectorielles et thématiques, sur base de termes de référence précis par consultant, en vue de l'élaboration du deuxième Rapport National sur le Développement Humain au Sénégal.
- 10 Avril Examen par le PNUD et la Direction de la Planification des notes méthodologiques préparées par les consultants.
- 11 Avril Première réunion du Comité de Pilotage.
- 17 Avril Soumission premières ébauches de rapports sectoriels et/ou thématiques par les Consultants.
- 18- 21 Avril Remise aux consultants de commentaires du comité de pilotage ; commentaires fournis dans le cadre d'ateliers du comité de pilotage avec les consultants (retraite de trois jours).
- 5-19 Mai Soumission par les consultants des deuxièmes versions des rapports sectoriels et/ou thématiques.
- 10-25 Mai Remise des commentaires du comité de pilotage aux consultants (retraite de deux jours ).
- 26 Mai au 10 Juin Rédaction de la synthèse des rapports par le consultant/coordonateur identifié à cet effet.
- 14-15 Juin Examen de la première version du Rapport National sur le Développement Humain par le Comité de pilotage (retraite de deux jours).
- 16-23 Juin Révision de la première version du Rapport DHD par le consultant coordonateur.
- 27 Juin Examen de la deuxième version du rapport par le comité de pilotage.
- 28-30 Juin Finalisation du rapport par le consultant coordonateur.
- 1-10 Juillet Impression du rapport.